

Procès-verbal

Conseil municipal du 24 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Pascal DAVID, Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-7 à L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Avril 2018

Présents : Mesdames et Messieurs Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Monique AUBERT, Michèle MUREAU, Pascal FAVRE, Elodie PATIN, Anne-Marie GEIST, Véronique PINCEEL, Patricia TILLY-DESMARS, Nathalie LARDELLIER, Lionel ALVARO, Christelle AMAOUZ, Jean Luc MARTIN, Nadège RAY, Marcel PATIN, Brice LAGARDE, Vincent GONNET, Marie-Françoise DORAND, Christine OTTAVY, Germain LYONNET,

Absents ayant donné pouvoir : Hervé RIPPE à Nadège RAY, Sylvain CASASOLA à Lionel ALVARO, Chantal MASSON à Vincent GONNET

Secrétaire de Séance : Brice LAGARDE

Monsieur le Maire rappelle que les séances du Conseil sont enregistrées pour faciliter la rédaction du procès-verbal et appelle tout à chacun à bien utiliser les microphones qui leur sont mis à disposition

Il demande l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir « Mise en œuvre de la démarche de promotion de la qualité de vie au travail et de prévention des risques psychosociaux » ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

I) Approbation du Procès-verbal du 27 Mars 2018

Aucune observation n'étant exprimée, le procès-verbal de la séance du 27 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

II) Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire donne communication des décisions prises dans le cadre de ses attributions déléguées :

Décision n° 18/12- 26/03/2018– Rénovation et mise aux normes de la Maison des jeunes et de la culture – Conclusion d'une assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société I ARCHITECTURE-Avenant n° 2

Il est décidé de conclure avec la société I Architecture demeurant 36, impasse Edouard Moreau 69400 Villefranche sur Saône un avenant n° 2 à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation et mise aux normes de la MJC d'un montant en moins-value de 3 492 € TTC portant ainsi le montant total du marché à 21 600 € TTC.

Décision n° 18/13- 27/03/2018– Conclusion d’une convention de remplacement de personnel avec le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon

Il est décidé de conclure avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon domicilié 9 Allée Alban Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon une convention en vue d’assurer la vacance du poste d’Assistante RH dans l’attente d’un recrutement pour une durée de 5,5 jours pour le mois de Mars 2018 et pour un montant journalier de 300 €.

Décision n° 18/14- 27/03/2018– Affaire Commune de Quincieux c/SNC RHONE-ALPES– Recours en annulation contre un arrêté municipal du 10 Août 2017- Décision d’Ester en Justice

La SELARL Soler-Couteaux-Llorens agissant en qualité de conseil de la SNC RHONE-ALPES, a déposé une requête en annulation auprès du Tribunal Administratif de Lyon à l’encontre de l’arrêté municipal du 10 Août 2017 portant refus de la demande de délivrance du permis de construire n° 069 163 17 00010,

Aux fins d’assurer la défense des intérêts de la commune dans cette affaire, il est décidé de désigner comme avocat le cabinet JURILEX AVOCATS domicilié 66, Quai Charles de Gaulle - BP 46013-69411 Lyon cedex 06 et représenté par Maître Mathieu Cardon, en vue de défendre et représenter la commune devant le tribunal Administratif de Lyon

Décision n° 18/15- 30/03/2018– Construction d’une Médiathèque et d’une salle pluriculturelle– Demande de subvention auprès de l’Etat au titre du concours particulier de la Dotation Globale de Décentralisation pour les Bibliothèques Publiques au titre de l’année 2018

Il est décidé de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l’Etat au titre du concours particulier de la Dotation Globale de Décentralisation pour les Bibliothèques Publiques pour les projets suivants dans le cadre de la construction de la nouvelle Médiathèque :

- équipement matériel et mobilier
- acquisition de collections documentaires tous supports
- informatisation ou création de services numériques aux usagers

III) Projets de délibération

- TRAVAUX ET URBANISME

Délibération n° 2018-26 –Opération de construction de la Médiathèque et de la salle pluriculturelle – Actualisation du plan de financement

Rapporteur : Pascal FAVRE

Monsieur l’Adjoint aux travaux rappelle à l’Assemblée que dans le cadre du projet global de réorganisation des équipements publics et de restructuration des espaces extérieurs dans le centre bourg, il a été lancé la réalisation de la construction de la Médiathèque et de la salle pluriculturelle avec une fin des travaux prévue en Début d’année prochaine.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la DRAC au titre du concours particulier de la Dotation Globale de Décentralisation pour les Bibliothèques Publiques auprès de l'Etat.

Le dossier a été déclaré complet par les services instructeurs et sera examiné pour une éventuelle subvention sur la dotation 2018. Il convient cependant et sur leur demande de valider un plan de financement uniquement sur la partie « Médiathèque » et les parties mutualisées. Ce sera l'occasion également d'actualiser le montant du coût du projet au regard des montants des marchés de travaux suite à la consultation lors du dernier trimestre 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017-26 du 25 Avril 2017 portant approbation du projet de construction de la Médiathèque,

Vu la délibération n°2017-32 du 13 Juin 2018 portant approbation de l'Avant-Projet Définitif et du coût prévisionnel définitif des travaux,

Vu la délibération n°2017-58 du 21 Novembre 2018 portant attribution des marchés de travaux pour la construction de la Médiathèque et de la salle pluriculturelle,

INDIQUE que le coût d'objectif prévisionnel du projet (comprenant CSPS, BCT, AMO, études diverses, travaux et Maîtrise d'Œuvre) est désormais fixé à 1 502 575,92 € HT

APPROUVE le plan de financement actualisé et périmétré sur la partie « Médiathèque » et les parties mutualisées comme suit :

Coût de la Construction	1 159 843 €
Prix du terrain	0 €
Honoraires (Maîtrise d'œuvre, AMO, BCT, CSPS)	143 649 €
Coût global de l'opération HT	1 303 492 €

Subvention DGD escomptée (35 %)	456 222 €
Fonds Propres	502 951 €
Emprunt	0 €
Autres aides publiques (Région-réserve parlementaire)	344 319 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n° 2018-27 – Approbation du projet de construction du Restaurant Scolaire

Rapporteur : Elodie PATIN

Madame l'Adjointe aux Affaires Scolaires rappelle aux membres du Conseil le projet de construire un nouveau bâtiment pour la restauration scolaire au regard de la croissance des effectifs et d'une organisation de la cuisine qui n'est plus satisfaisante. Le choix d'une

construction neuve plutôt qu'une restructuration avec extension a été fait suite une étude globale sur les équipements de la commune.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Conserver la qualité des repas issus d'une cuisine de fabrication sur place très appréciée des enfants.
- Offrir aux enfants de meilleures conditions de repas (espace, calme).
- Développer, pour les élèves d'élémentaire, un service de self.
- Prendre en compte la réaffectation ultérieure des surfaces actuelles de restauration en locaux pour l'école maternelle.
- Permettre le maintien d'un fonctionnement sécurisé sur le parking / parvis de la crèche (en attente de construction d'un nouveau bâtiment).
- S'inscrire dans le projet de réorganisation des équipements publics du centre bourg et de réaménagement des espaces extérieurs avec une grande attention portée à faciliter les accès, sécuriser les déplacements des piétons et prendre en compte les modes doux.
- S'inscrire dans une démarche de développement durable.

Elle présente ensuite les principaux éléments techniques et financiers figurant dans l'Avant-Projet Sommaire élaboré par l'équipe de Maitrise d'œuvre représentée par son mandataire Atelier 43

Monsieur David rappelle que le planning de mise en œuvre de ce projet est interdépendant de celui de la médiathèque qui pour l'instant est respecté.

Le coût est en légère augmentation par rapport à l'estimation de la phase Esquisse en raison de la hausse du budget propre aux équipements de cuisine et par le souhait de la Municipalité d'un mode de chauffage par nappe plus sobre énergétiquement. Un travail spécifique a été demandé au cabinet d'architecture sur les équipements de cuisine en vue d'affiner et prioriser les besoins réels en fonction de l'évolution des effectifs

En réponse à une interrogation de Madame Dorand, Madame Patin explique que l'amélioration phonique du temps de prise des repas sera effective notamment grâce aux surfaces plus grandes dédiées mais également en proposant des matériaux dans la lignée des préconisations de l'étude acoustique

Monsieur Gonnet demande si le traitement de la chaleur au regard des surfaces vitrées a été regardé avec attention

Monsieur Moncel indique qu'il est prévu l'intégration d'une casquette sur la partie sud pour assurer la fonction de brise soleil ; la pompe à chaleur sera à flux réversible permettant le rafraîchissement ; l'objectif est d'aller au-delà des normes BBC et de se rapprocher du bâtiment passif.

Le montant estimé des travaux est à ce stade de mission de 1 975 815 € HT soit un montant TTC de 2 370 978 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'avant-projet sommaire de construction d'une restauration scolaire d'un montant prévisionnel établi à 1 975 815 € HT tel qu'exposé plus avant

FIXE comme suit les modalités de financement :

Coût de la Construction y compris équipements de cuisine	1 975 815 €
Prix du terrain	0 €
Honoraires (Maîtrise d'œuvre, AMO, BCT, CSPS, étude préalables)	293 476 €
Coût global de l'opération HT	2 269 291 €

Subvention DSIL escomptée (30 %)	567 322 €
Fonds Propres	1 701 969 €
Emprunt	0 €
Autres aides publiques	0 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018, article 2313 opération 100-2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

RAPPELLE que Monsieur le Maire, conformément à la délégation octroyée par délibération n° 2015-053 en date du 22 Septembre 2015, sollicitera une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local auprès de l'Etat

Délibération n° 2018-28 Opération immobilière « Uni'Q » — Approbation de la vente du fonds de commerce à Monsieur Cyrille MEYER

Rapporteur : Laurent MONCEL

Monsieur Moncel informe les membres de l'Assemblée que l'opération immobilière « Uni'Q » qui prévoit la construction d'un immeuble accueillant 23 logements dont 5 destinés à du locatif social sur deux niveaux mais également deux commerces en rez-de-chaussée, voit sa phase 1 bientôt achevée.

La Commune s'était engagée à réemployer le prix de vente dans l'acquisition des locaux à destination commerciale et c'est à ce titre, qu'il a été signé le 18 Novembre 2016 l'acte de vente de deux locaux commerciaux, d'un emplacement de stockage extérieur et de onze places de stationnement extérieures pour les visiteurs pour un montant de vente établi à 788 048,40 € toutes taxes comprises.

Les commerces accueilleront le magasin Utile et le café des Platanes actuellement situé 2, rue des Flandres. Concernant ce dernier, le fonds de commerce est actuellement exploité sous forme de location gérance. Il est proposé d'en assurer la cession à l'actuel locataire et que l'exploitation du commerce est lieu sous forme de bail commercial, et ce aux fins d'assurer entre les deux commerces une équité de traitement. Le prix de vente proposé serait de 120 000 €.

Répondant à une demande de précisions de Madame Ottavy, Monsieur Moncel répond que la Licence 4 est rattachée au fonds sans pour autant être cédée : la promesse de bail commercial a été signée la semaine dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du pôle des évaluations domaniales en date du 2 Mars 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2016-35 en date du 24 Mai 2016 portant approbation du projet de promesse de vente en l'état de futur achèvement de deux locaux commerciaux, d'un emplacement de stockage extérieur et de onze places de stationnement extérieures pour les visiteurs dépendant d'un ensemble immobilier cadastré section AA51, 52, 54 et 469 pour un montant de vente établi à 788 048,40 € toutes taxes comprises,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances le 18 Avril 2018,

Vu l'opération de promotion immobilière conduite par la SCI Noaho Résidences,

Où l'exposé de Monsieur Moncel,

APPROUVE la vente du fonds de commerce détenu par la Commune au profit de Monsieur Cyrille MEYER demeurant 2, rue des Flandres à Quincieux pour un montant de vente établi à cent vingt mille euros (120 000 €) hors frais de notaire.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente et tout document s'y rapportant

DESIGNE maître Roche, notaire à Chasselay, aux fins de représenter la Commune dans l'établissement de l'acte de vente

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

INDIQUE que la recette en résultant sera inscrite en section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2018

➤ RESSOURCES

Délibération n° 2018-29– Budget de la Commune –Décision Modificative n° 1

Rapporteur : Pascal DAVID

Monsieur le Maire invite le Conseil Communal à se prononcer sur le projet de Décision Modificative n° 1 du budget communal 2018 qui entend assurer des ajustements de crédits pour la seule section d'investissement.

Il convient d'abonder le chapitre 024 au niveau des recettes au vu des prévisions de cessions d'immobilisations pour l'année 2018 (Fonds de Commerce, tracteur) pour un montant de 132 000 €.

L'équilibre de la section sera assurée par l'inscription de crédits supplémentaires en dépenses sur l'opération 90 « réserves foncières » pour un montant équivalent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2018-22 en date du 27 mars 2018 portant adoption du budget primitif communal 2018,

Vu les écritures de dépenses et de recettes arrêtées à ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de crédits sur l'exercice 2018,

APPROUVE la Décision Modificative n° 1 au Budget Commune de l'exercice 2018 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
INVESTISSEMENT				
024 : Produit des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	132 000.00 €
TOTAL 024	0.00 €	0.00 €	0.00 €	132 000.00 €
Opération 90 « Réserves foncières »- article 2115	0.00 €	132 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL Opération 90	0.00 €	132 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total de la Section	0.00 €	132 00.00 €	0.00 €	132 000.00 €
Total Général		132 000.00 €		132 000.00 €

Délibération n° 2018-30 – Mise en œuvre de la démarche de promotion de la qualité de vie au travail et de prévention des risques psychosociaux

Rapporteur : Pascal DAVID

La Commune de Quincieux est extrêmement soucieuse et vigilante sur la qualité du bien-être au travail de ses agents notamment dans un contexte d'évolution rapide des organisations, des besoins multiformes des usagers et de raréfaction des ressources.

Elle a donc souhaité dans ce contexte et au vu de son objectif d'une politique d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel, lancer une démarche de recensement et d'évaluation des risques psychosociaux et de promotion de la qualité de vie au Travail. La réussite de cette démarche passe par un accompagnement par des experts tiers au vu des enjeux de santé au travail.

C'est pourquoi suite à une mise en concurrence auprès de plusieurs prestataires, la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole est

apparue comme la mieux-disante répondant tant en termes de coûts, de nombre de jours dédiés, de la qualité des intervenants à la demande de notre collectivité.

La démarche sera engagée dès le mois de Mai et se déroulera sur 7 à 8 mois pour un coût total de 5 586 €.

Par ailleurs, Le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail, propose des aides financières sur ce type de démarche. Une demande de subventionnement sera donc sollicitée.

La formalisation de cet engagement passe par la signature de différents documents joints à la présente délibération et transmis en amont aux conseillers pour assurer leur pleine information.

Monsieur Gonnet considère qu'engager une étude sur les risques psycho-sociaux est surdimensionné au vu du nombre d'agents (une trentaine), chère et qu'il appartient aux managers de gérer ces problématiques.

Monsieur David conteste la vision de Monsieur Gonnet, estimant que quel que soit la taille de la structure, les enjeux de santé au travail sont les mêmes; concernant le prix, la mise en concurrence a montré le coût faible de la proposition du CDG, les offres de services des cabinets privés étant trois fois plus cher

Monsieur Favre rappelle à toutes fins utiles que cette démarche relève des obligations réglementaires et concerne tous les agents y compris les agents en situation d'encadrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 3 abstentions (Vincent Gonnet, Nathalie Lardellier et Chantal Masson dans le cadre du pouvoir donné à Monsieur Gonnet)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles R.412-1 et suivants du Code du Travail,

Vu le projet de convention pour la mise à disposition de conseillers en prévention pour la réalisation de la mission d'assistance en matière de santé et sécurité au travail et ses différentes annexes,

APPROUVE la démarche impulsée par Monsieur le Maire de promotion de la qualité de vie au travail et de prévention des risques psychosociaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et tout acte se rapportant à la présente délibération et notamment le projet de convention avec le CDG 69 et tous les documents y afférents.

DIT que la dépense en résultant sera inscrite en section de fonctionnement, chapitre 011 « Charges à caractère général » et les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 74 « Dotations et participations »

IV) Questions et informations diverses

- Délégation du 2ème Adjoint Monique AUBERT

- Résidence la Tonnelle

Madame Aubert rappelle qu'un appartement de type F1 est toujours disponible à la Résidence la Tonnelle

- Colis de Noël

Il est porté à connaissance des conseillers les dates de distribution des colis de Noël qui auront lieu les 14 et 15 Décembre

- Délégation du 4ème Adjoint Michèle MUREAU

- Synergie Citoyens

Il est rappelé l'organisation d'une réunion publique à Quincieux le 17 Mai avec la participation du Maire de Saint-Germain au Mot d'Or, Monsieur Renaud Georges

- Délégation du 5ème Adjoint Pascal FAVRE

- PLU-H

L'enquête publique est ouverte depuis peu et Monsieur Favre invite le plus grand nombre à venir s'exprimer car le PLU-H fixe le projet urbain pour une décennie.

- Médiathèque

Monsieur Favre fait un point d'étape informatif sur l'opération : le calendrier est respecté, des prototypes sont présents sur le chantier actuellement permettant de se donner une idée sur les formes et les couleurs de la future structure et il invite les conseillers intéressés à aller sur place

- Délégation du 6ème Adjoint Elodie PATIN

- Fête des enfants

Elle sera organisée le 30 mai et réunira l'ensemble des petits et grands déguisés avec un défilé qui se conclura par un goûter ; une vente de bonbons sera proposée par les adolescents du centre de loisirs ACTILEO

- CME

Madame Patin présente les projets en cours portés par les élus du CME : L'échange intergénérationnel avec les Aînés est en cours de constitution avec l'organisation à venir d'un déjeuner commun à la cantine ; les CE2 élus enregistreront un texte appelé « la conscience » qui sera diffusé en amont du feu d'artifice

Elle invite également les conseillers à venir admirer du côté de l'école élémentaire, les nouveaux bacs à fleurs colorés et le mur végétal

-Délégation de Monsieur Pascal DAVID, Maire

➤ Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de mettre à jour lors du prochain conseil le calendrier des séances de conseil jusqu'à la fin de l'année

➤ Restructuration de la MJC

Il a été pris la décision de reporter ce projet en raison d'un montant de coût des travaux largement supérieur à l'estimation initiale avec des risques d'aléas en cours de chantier réels : une commission mixte comprenant des membres des commissions Finances et Etudes et Projets a été créée et va réexaminer à la marge le projet, le nouveau calendrier prévisionnel prévoit désormais un lancement des travaux en Janvier 2019.

➤ Schéma de référence

La Commune a engagé avec la Métropole de Lyon une étude appelée « schéma de référence » qui vient s'inscrire dans le prolongement de la démarche de révision du PLU-H pour permettre de constituer un document stratégique de développement qui entend faire référence dans le temps.

Une commission Générale sera organisée en Novembre pour présenter les principaux points de cette étude.

➤ DIA Consorts Souchon

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier et la décision initiale de la Commune de demander à la Métropole de ne pas donner suite à l'exercice du droit de préemption. Cependant, au regard des enjeux stratégiques de ce tènement et du fait que selon la Métropole le prix proposé n'est pas excessif en référence au marché immobilier, la Commune s'est rangée à l'avis de celle-ci et la préemption aura en fin de compte lieu.

➤ Local rue des Flandres

Un appel à candidatures a été lancé et trois personnes se sont manifestées pour assurer la location-gérance de ce local commercial occupé actuellement par le café des platanes. Des auditions ont lieu prochainement.

➤ Tournoi de l'amicale boules de Quincieux

Dans le cadre de leur montée en national 1, l'amicale boules de Quincieux a convié les élus à participer à un événement festif le vendredi 27 Avril 2018

-Intervention des Conseillers municipaux

Madame Ottavy informe qu'un câble téléphonique pend dangereusement Chemin de la Thibaudière.

Monsieur David prend note de la doléance et encourage les conseillers à utiliser le mail « réclamations » pour faire remonter ce type d'incident.

Madame Lardellier demande la date de mise en œuvre de la replantation d'arbres lieu-dit « les Chanaux »

Monsieur Moncel répond que la Commune est toujours en attente d'une disponibilité de l'entreprise mandatée pour cette intervention. Une réponse sera apportée rapidement

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Membre ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h05

Le Maire

Pascal DAVID